



Commission scolaire  
de la Côte-du-Sud

# *CONVENTION DE PARTENARIAT*

## *2013-2017*

*Entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
et  
la Commission scolaire de la Côte-du-Sud*

Adoptée le 25 juin 2013

Mise à jour lors de la séance du conseil des commissaires du 25 juin 2014

## LA TABLE DES MATIÈRES

---

LE BUT DE LA CONVENTION .....	3
LES RÉFÉRENCES AU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE.....	3
LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE .....	4
BUT 1 L'Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans .....	7
BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française .....	8
BUT 3 L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ....	9
BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire.....	10
BUT 5 L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.....	11
LES MÉCANISMES DE SUIVI ET DE REDDITION DE COMPTES.....	12
LES ENGAGEMENT DES PARTIES .....	13
LA DURÉE DE LA CONVENTION.....	13
LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION .....	14
Liste des acronymes .....	(ANNEXE I)

# **CONVENTION DE PARTENARIAT 2013-2017**

## **LE BUT DE LA CONVENTION**

---

Comme prévu à l'article 459 de la Loi sur l'instruction publique, le but de la convention de partenariat est de convenir entre la ministre et la Commission scolaire des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire.

L'article 459.3 stipule qu'elle porte notamment sur les éléments suivants :

- les modalités de la contribution de la Commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre;
- les moyens que la Commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la Commission scolaire.

## **LES RÉFÉRENCES AU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE**

---

La convention de partenariat entre la ministre et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est conclue dans le cadre des dispositions de la Loi sur l'instruction publique et des règlements applicables aux commissions scolaires.

Elle permet de mettre en lien la responsabilité confiée au ministre, par l'article 459 de la Loi, de veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par les commissions scolaires avec celle confiée à la Commission scolaire par l'article 207.1, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

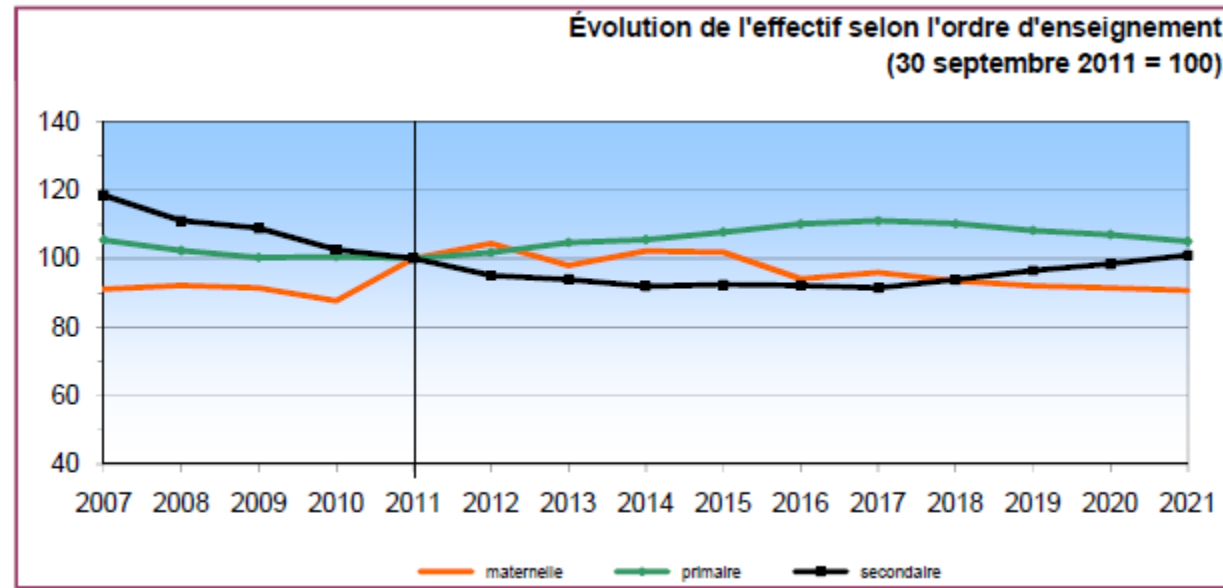
En vertu de l'article 209.1, en préalable à la conclusion de la convention de partenariat, la Commission scolaire doit inclure dans son plan stratégique des orientations stratégiques et des objectifs qui tiennent compte :

- des objectifs du plan stratégique établi par le ministère;
- des autres orientations, buts fixés et objectifs mesurables déterminés par la ministre, en application de l'article 459.2, en fonction de la situation de la Commission scolaire.

## LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud est née en 1998 de la fusion des commissions scolaires de Bellechasse, de la Côte-du-Sud, de L'Islet-Sud et une partie de la Beauce-Abénaquis. Du littoral du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux contreforts des Appalaches, elle s'étend sur un immense territoire comprenant les MRC de Bellechasse, de Montmagny et de L'Islet. Sur plus de 5 300 kilomètres carrés, on retrouve une population de 76 000 (source : ISQ-2012-provisoire) habitants autour d'un milieu rural de 44 municipalités. La ville de Montmagny, avec ses 11 491 habitants (Recensement 2011), représente le seul secteur urbain. La Commission scolaire de la Côte-du-Sud comprend 56 établissements d'enseignement au sein desquels travaillent avec passion un millier de personnes résolument tournées vers l'atteinte de la réussite. De 2013 à 2017, il est prévu que la clientèle du secteur jeune passe de 7 573 à 7 706 élèves. (Source : tableau prévision de clientèle MELS-DR) Donc, on observe une légère augmentation de la clientèle scolaire résidant sur le territoire.

### Évolution clientèle entre 2007 et 2021 pour la Commission scolaire de la Côte-du-Sud



(Source : tableau prévision de clientèle MELS-DR)

La région possède une économie diversifiée misant sur la production agricole, l'acériculture, les industries des secteurs de la transformation du bois, l'activité bioalimentaire, la plasturgie, l'imprimerie, le transport, sans oublier l'industrie des produits métalliques et une industrie touristique dynamique. La Commission scolaire est elle-même l'un des plus importants employeurs de la région. La Côte-du-Sud, à l'instar de la plupart des régions de Chaudière-Appalaches, compte sur une économie dynamique et connaît de ce fait un taux de chômage relativement bas. Cette situation crée un phénomène de rareté de la main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs d'activités. D'où l'importance de valoriser une première qualification ou diplomation en lien avec les différents métiers. Aussi, il est important de noter que plusieurs programmes de formation professionnelle (DEP) de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud sont offerts en formule individualisée permettant des entrées en formation en tout temps. Également, la Commission scolaire collabore étroitement avec Emploi-Québec à la mise sur pied de programmes de formation visant à permettre l'insertion ou la réinsertion au travail de quantité de gens. De plus, la Commission scolaire, par son service aux entreprises, offre aux entreprises de son territoire des activités de formation sur mesure et adaptées à leurs besoins.

Toujours préoccupée par le développement régional, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est fort active parmi la communauté. Au fil des ans, elle a su tisser un réseau de contacts influents, ce qui en fait un joueur important et incontournable pour toute question touchant le développement socioéconomique de la Côte-du-Sud. À ce titre, elle a établi un partenariat de premier plan avec plusieurs organismes du milieu, dont les municipalités, les MRC, les Centres de santé et de services sociaux, les CLD, les CJE, etc.

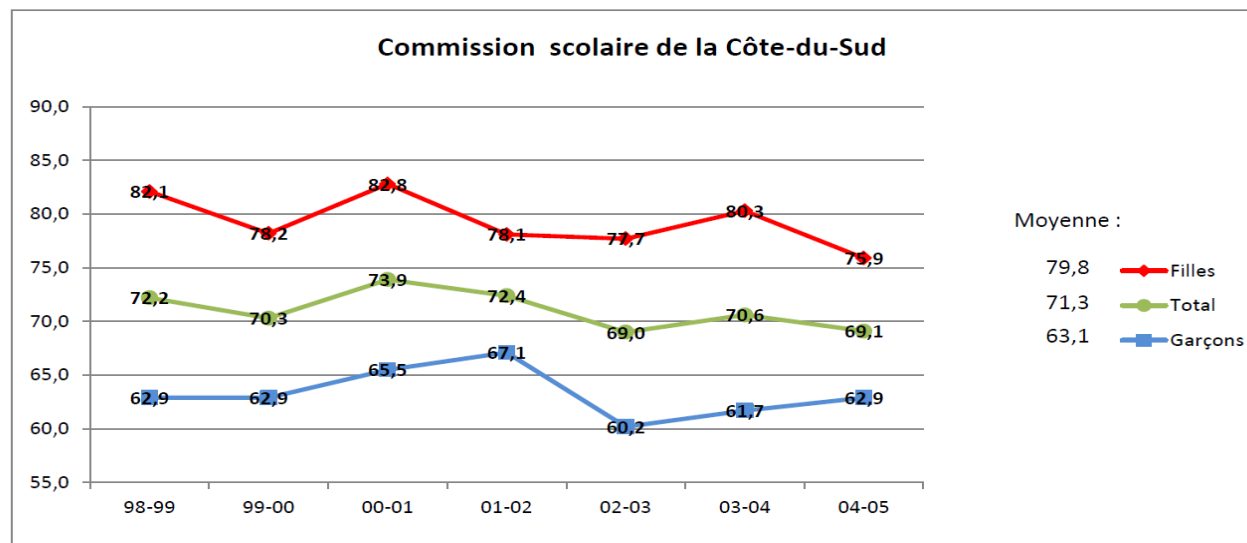
La Côte-du-Sud, c'est aussi une région qui se caractérise par la répartition de sa richesse. Les municipalités longeant le fleuve sont généralement plus favorisées que celles se trouvant dans le secteur plus au sud. Les indices de défavorisation reflètent également cette réalité puisque les écoles éloignées du fleuve se retrouvent, dans la plupart des cas, dans des milieux reconnus défavorisés par le MELS. Pour bien composer avec cette défavorisation régionale, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a mis en place une organisation particulière des services, en assurant l'accompagnement des écoles en milieu défavorisé par une conseillère pédagogique dont le mandat est d'y développer une expertise et d'y adapter des interventions en fonction des caractéristiques du milieu. Pour l'année scolaire 2012-2013, 55 % de nos écoles primaires et secondaires participent à la mise en œuvre de la stratégie d'intervention *Agir autrement* en milieu défavorisé. La stratégie vise l'adaptation de pratiques, tant à l'échelle de la classe qu'à celle de l'école pour assurer une plus grande réussite des élèves issus d'un milieu défavorisé.

Le présent document est le résultat de travaux menés par le comité de pilotage du plan stratégique et le comité consultatif de gestion de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, en collaboration avec la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, dans le cadre d'une démarche menant à l'actualisation du plan stratégique et de la convention de partenariat entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. D'ailleurs, le plan stratégique 2013-2017 de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud traduit bien nos intentions de favoriser la mobilisation des intervenants et des partenaires et la mise en évidence des liens de cohérence entre le plan stratégique CSCS, le plan stratégique du MELS, les orientations ministérielles, le projet éducatif de l'école ou les orientations du centre et le plan de réussite de chaque établissement. Ainsi, à la lumière du contexte, des constats, des objectifs, des cibles et des moyens identifiés, nos valeurs telles que la responsabilisation, la transparence et l'engagement s'avéreront des repères de premier plan pour la réalisation des mesures mises en place pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique 2013-2017 de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud. *Ensemble, s'engager pour la réussite* constituera un facteur déterminant pour réaffirmer, par le biais de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative, notre volonté de veiller au cheminement scolaire de l'élève, dans le respect des rôles et des responsabilités de toutes et de tous.

Les données qui se rapportent aux buts 1,2,4,5 de la présente convention de partenariat font référence à l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire inscrits dans les classes ordinaires incluant les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA) intégrés qui ont un plan d'intervention. Au secondaire, considérant le bassin de clientèle plus grand (une école secondaire accueille les élèves de plusieurs écoles primaires), la proportion des élèves intégrés est moins élevée puisque ceux-ci sont davantage dirigés vers nos parcours de formation en adaptation scolaire. En ce qui concerne la prévision de l'effectif du réseau privé résidant sur le territoire de la CSCS, pour l'année 2011-2012, notre taux est de 5,7 %, comparativement à l'ensemble du Québec (12,7 %). Cette situation reste stable entre 2007-2008 et 2011-2012. Sur ce vaste territoire aux réalités éclatées, la Commission scolaire a su adapter au fil des ans une offre de service susceptible de répondre aux besoins des différentes clientèles, le tout dans une optique de développement régional. Parmi les services en place, notons le programme Passe-Partout offert à l'ensemble du territoire, le soutien et l'accompagnement professionnels pour les élèves en difficulté, la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

En formation professionnelle, on peut retrouver certains programmes de formation en ligne ou à distance, des formules d'entrée continue et de sortie variable, de même que l'alternance travail-études. En parcourant les pages qui suivent, l'importance de la mobilisation du personnel de tous les secteurs d'enseignement et des partenaires (famille, communauté, organismes et entreprises) concernant la mise en œuvre des moyens et des impacts sur l'atteinte de nos objectifs constitue un élément majeur de la mise en œuvre de la présente convention de partenariat. Ainsi, nous misons sur une responsabilité partagée de ces acteurs quant à l'obtention d'une diplomation ou d'une qualification de nos élèves.

**Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans (obtention d'un premier diplôme), par cohorte et par sexe**



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système Charlemagne, Diplomation et qualification par Commission scolaire

<u>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'année 2010-2011 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans est de 69,1 % (<i>secteur jeunes, adultes, FP</i>) comparativement à 69,3 % pour le réseau public.</li> <li>→ le taux de décrochage officiel est de 11 % comparativement à 18,6 % pour le réseau public.</li> </ul> </li> <li>• Pour 2012-2013, 44 % des établissements primaires et 55 % du secondaire sont visés par la stratégie d'intervention agir autrement (SIAA).</li> <li>• En juin 2012, 79 % des élèves de 6<sup>e</sup> année ont réussi l'épreuve ministérielle de mathématiques.</li> </ul> <p><b><u>LIENS AVEC LA RECHERCHE et/ou plan d'action</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'école, j'y tiens : Voie 7 - Renforcer la SIAA</li> <li>• L'école, j'y tiens : Voie 12 - Faciliter et encourager l'accès à la FP</li> <li>• L'école, j'y tiens : Voie 13 - Raccrocher le maximum de décrocheuses et de décrocheurs</li> <li>• La collaboration école-famille dans l'apprentissage des mathématiques selon la perception des adolescents (Revue des sciences de l'éducation-Deslandes et Lafortune UQTR,2001)</li> <li>• Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (Institut de la statistique du Québec)</li> </ul>

BUT 1	OBJECTIFS	INDICATEURS PRINCIPAUX	SITUATION DE DÉPART (2010-2011)	RÉSULTATS VISÉS (2016-2017)	MOYENS
<b>L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS</b>	1.1 D'ici 2016-2017, obtenir un taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans de 79%.	Taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans	69,1 %	79 %	1) Accompagner le personnel enseignant à l'utilisation d'activités concrètes en maths <sup>1</sup> 2) Développer et expérimenter différents modèles de concomitance 3) Accompagner le personnel enseignant SIAA du primaire dans l'exploitation des jeux mathématiques
	<b>Objectif 1.1 : INDICATEURS INTERNES :</b>				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux diplomation en 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>- Taux diplomation en FP</li> <li>- Taux qualification CFMS, CFPT, CFER, CFISA, AEP</li> <li>- Taux de réussite, en math, en 6<sup>e</sup> année, à l'épreuve MELS</li> <li>- Autre (s) indicateur (s) pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif<sup>2</sup></li> </ul>			
	1.2 D'ici 2016 — 2017, obtenir un taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification en FGJ de 10 % ou moins.	Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification en FGJ	11%	10 % ou moins	1) Dégager et mettre en œuvre des solutions pour contrer les principaux motifs liés à l'abandon scolaire <sup>1</sup> 2) Assurer la continuité des services pédagogiques et complémentaires lors d'un changement de secteur (jeune-adulte)
	<b>Objectif 1.2 : INDICATEURS INTERNES :</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'obtention des préalables de FP</li> <li>- Taux de persévérance en FP</li> <li>- Taux de persévérance en FGA</li> <li>- Taux d'absence en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>- Autre (s) indicateur (s) pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif<sup>2</sup></li> </ul>				
<b>MÉCANISMES DE SUIVI et de reddition de comptes (rapport annuel et mode d'évaluation de l'atteinte de l'objectif) :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité persévérance (mécanisme de suivi)</li> <li>- Portrait des statistiques ministérielles (mode d'évaluation de l'objectif)</li> </ul>					
Note <sup>1</sup> : Adaptation des interventions selon les caractéristiques du milieu (favorisé/défavorisé)					
Note <sup>2</sup> : Ce qui signifie qu'un nouvel indicateur pourrait être intégré dans les conventions de gestion et/ou dans la convention de partenariat en réponse à une problématique émergente					

**ÉLÉMENTS DE CONTEXTE  
ET ANALYSE**

**Enseignement primaire**

- À l'épreuve MELS, écriture, 79 % des élèves de 4<sup>e</sup> année ont réussi le critère "orthographe".
- Au bilan, en juin 2012, 26 % des garçons en 4<sup>e</sup> année comparativement à 16 % chez les filles ont obtenu, en écriture, un résultat entre 60-68 %.

**Enseignement secondaire**

- Au bilan, en juin 2012, 25 % des garçons en 1<sup>ere</sup> secondaire comparativement à 30 % chez les filles ont obtenu, en lecture, un résultat entre 60-68 %.
- Au bilan, en juin 2012, 33 % des garçons en 2<sup>e</sup> secondaire comparativement à 25 % chez les filles ont obtenu, en lecture, un résultat entre 60-68 %.
- En juin 2012, 72 % des élèves de 1<sup>ere</sup> secondaire ont réussi le volet lecture, au bilan.

**LIENS AVEC LA RECHERCHE et/ou plan d'action.**

- L'école, j'y tiens : Voie 6 - Réduire les retards d'apprentissage au primaire.
- L'école, j'y tiens : Voie 8 - Offrir un accompagnement individualisé au secondaire.
- Évaluation du plan d'action pour l'amélioration du français – lecture et écriture (MELS)
- Plan d'action sur la lecture à l'école – continuum et référentiel (MELS)

BUT 2	OBJECTIFS	INDICATEURS PRINCIPAUX	SITUATION DE DÉPART (juin 2012)	RÉSULTATS VISÉS (juin 2017)	MOYENS
<b>L'amélioration de la maîtrise de la langue française</b>	2.1 D'ici juin 2017, obtenir un taux de réussite de 92 %, en 4 <sup>e</sup> année, en écriture, au bilan.	Taux de réussite en 4 <sup>e</sup> année, en écriture, au bilan.	90 %	92 %	1) Accompagner le personnel enseignant et les orthopédagogues à l'enseignement de l'orthographe, le vocabulaire et la grammaire. <sup>1</sup>
	<b>Objectif 2.1 : INDICATEURS INTERNES :</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réussite, en 4<sup>e</sup> année, en écriture, à l'épreuve MELS (critère orthographe)</li> <li>- Proportion des élèves qui se situent entre 60 et 68 %, en 4<sup>e</sup> année, en écriture, au bilan.</li> <li>- Autre(s) indicateur(s) pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif<sup>2</sup></li> </ul>				
	2.2 D'ici juin 2017, obtenir un taux de réussite de 90 %, en 2 <sup>e</sup> secondaire, en lecture, au bilan.	Taux de réussite en 2 <sup>e</sup> secondaire, en lecture, au bilan	83 %	90 %	1) Accompagner le personnel enseignant et les orthopédagogues à l'enseignement de la lecture continuum, référentiel, stratégies... <sup>1</sup>
	<b>Objectif 2.2 : INDICATEURS INTERNES :</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réussite, en 1<sup>re</sup> secondaire, en lecture, au bilan</li> <li>- Proportion des élèves qui se situent entre 60 et 68 %, en 1<sup>re</sup> secondaire, en lecture au bilan</li> <li>- Proportion des élèves qui se situent entre 60 et 68 %, en 2<sup>e</sup> secondaire, en lecture, au bilan</li> <li>- Autre(s) indicateur(s) pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif<sup>2</sup></li> </ul>				
<b>MÉCANISMES DE SUIVI et de reddition de comptes (rapport annuel et mode d'évaluation de l'atteinte de l'objectif) :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité consultatif des services éducatifs (mécanisme de suivi)</li> <li>- Lumix-GPI- tableau de bord (mode d'évaluation de l'objectif)</li> </ul>					
Note <sup>1</sup> : Adaptation des interventions selon les caractéristiques du milieu (favorisé/défavorisé)					
Note <sup>2</sup> : Ce qui signifie qu'un nouvel indicateur pourrait être intégré dans les conventions de gestion et/ou dans la convention de partenariat en réponse à une problématique émergente					



<b>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE<sup>1</sup></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Parmi les élèves inscrits en FPT1 au 30 septembre 2011, 76.6 % étaient réinscrits dans un parcours de formation au 30 septembre 2012.</li> <li>De 2011 à 2012, 100 % des élèves en CPC (an 1) ont persévéré dans un parcours de formation.</li> <li>Parmi les élèves de CPC 1-2-3 et FPT 1-2 inscrits au 30 septembre 2011, 90 % sont réinscrits au 30 septembre 2012 dans notre CS ou d'autres CS.</li> <li>La mise en œuvre du but # 3 pourrait conduire à des ajustements concernant l'offre de service des élèves.</li> </ul>
<p><b>LIENS AVEC LA RECHERCHE et/ou plan d'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'école, j'y tiens : Voie 6 - Réduire les retards d'apprentissage au primaire.</li> <li>Plan d'action pour soutenir la réussite des EHDAA</li> <li>Profil de l'élève en français, math et anglais (Commission scolaire de la Côte-du-sud)</li> <li>Coup de pouce à la réussite (Programme de recherche sur la persévérance scolaire)</li> <li>La réponse à l'intervention, un modèle efficace de différenciation (Chenelière éducation)</li> </ul>

<b>BUT 3</b>	<b>OBJECTIF</b>	<b>INDICATEUR PRINCIPAL</b>	<b>SITUATION DE DÉPART (2011-2012)</b>	<b>RÉSULTATS VISÉS (2016-2017)</b>	<b>MOYENS</b>
<b>L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</b>	3.1 Pour 2016-2017, obtenir un taux de persévérance des élèves du CPC 1-2-3 et FPT 1-2 de 95 %.	Taux de persévérance des élèves du CPC 1-2-3 et FPT 1-2	90 %	95 %	1) Déployer l'approche RAI – apprentissage et comportement <sup>1</sup>  2) Accompagner le personnel concerné sur les stratégies d'intervention <sup>1</sup> (ESP/SSBD)  3) Utiliser les profils de l'élève en français, maths et anglais  4) Mettre en place le référentiel en lecture <sup>1</sup>
	<b>Objectif 3.1 : INDICATEURS INTERNES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de persévérance des élèves fréquentant le parcours CPC<sup>2</sup></li> <li>Taux de persévérance des élèves fréquentant le parcours FPT.</li> <li>Autre(s) indicateur (s) pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif<sup>3</sup></li> </ul>				
<b>MÉCANISMES DE SUIVI et de reddition de comptes (rapport annuel et mode d'évaluation de l'atteinte de l'objectif) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité consultatif des services éducatifs</li> <li>Jade - fréquentation CSCS et Charlemagne- fréquentation autres CS (mode d'évaluation de l'objectif)</li> </ul>					
Note <sup>1</sup> : Adaptation des interventions selon les caractéristiques du milieu (favorisé/défavorisé)					
Note <sup>2</sup> : Les élèves en CPA sont intégrés aux données CPC pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013 étant donné que le parcours de formation n'existera plus.					
Note <sup>3</sup> : Ce qui signifie qu'un nouvel indicateur pourrait être intégré dans les conventions de gestion et/ou dans la convention de partenariat en réponse à une problématique émergente					

<sup>1</sup> Données issues de CPC\_CPA2011vs2012 et FPT\_2011vsFPT\_2012

<b>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveau Protocole d'entente de partenariat en promotion/prévention de la Chaudière Appalaches (MSSS-MELS)</li> <li>Tableau de suivi de la mise en œuvre de l'Entente régionale en promotion/prévention (CSCS)</li> </ul>
<b>LIENS AVEC LA RECHERCHE et /ou plan d'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.(MELS)</li> <li>Entente de partenariat en promotion/prévention des saines habitudes de vie, de santé et de bien-être en milieu scolaire de la Chaudière-Appalaches (MELS-MSSS)</li> <li>Analyse des interventions de promotion de la santé et de la prévention en contexte scolaire québécois : cohérence avec les meilleures pratiques selon l'approche École en santé (Institut de la santé publique du Québec)</li> <li>Importance de la relation maître-élève</li> </ul>

<b>But 4</b>	<b>OBJECTIF</b>	<b>INDICATEUR PRINCIPAL</b>	<b>SITUATION DE DÉPART (2013-2014)</b>	<b>RÉSULTATS VISÉS (2016-2017)</b>	<b>MOYENS</b>
<b>L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements</b>	4.1 D'ici juin 2017, 100 % des établissements primaires et secondaires réalisent des interventions en promotion/prévention qui favorisent la santé, le bien-être et la réussite éducative du jeune <sup>1</sup> et qui répondent à au moins 3 des 5 conditions d'efficacité autour de deux thématiques.	Taux des écoles qui réalisent des interventions en promotion/prévention qui répondent à au moins 3 des 5 conditions d'efficacité	42 %	100 %	1) <i>Actualiser</i> la stratégie d'intervention en prévention et traitement de l'intimidation et de la violence (incluant le plan de lutte) 2) Développement de matériel et veille théorique du comité promotion/prévention 3) Accompagnement et partage des pratiques lors des CCG 4) Mise en valeur de la complémentarité des rôles des professionnels et de l'enseignant de la mise en place d'activités significatives
	<b>Objectif 4.1 : INDICATEURS INTERNES :</b> - Autre(s) indicateur (s) pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif <sup>2</sup>				
<b>MÉCANISMES DE SUIVI et de reddition de comptes (rapport annuel et mode d'évaluation de l'atteinte de l'objectif) :</b>  - Comité promotion/prévention (mécanisme de suivi)					
Note <sup>1</sup> : Relevé des interventions P/P par une grille d'analyse via plan de réussite (mode d'évaluation de l'atteinte de l'objectif)					
Note <sup>2</sup> : Ce qui signifie qu'un nouvel indicateur pourrait être intégré dans les conventions de gestion et/ou dans la convention de partenariat en réponse à une problématique émergente					

**ÉLÉMENTS DE CONTEXTE  
ET ANALYSE**

- Sondage CSCS effectué en 13-14 démontre qu'il y a peu d'activités qui répondent aux 4 piliers de l'AO. Il y a davantage d'activités en orientation au secteur secondaire. La phase exploratoire est la phase la plus souvent touchée. Il y aurait peu d'ajouts à faire afin que plusieurs activités soient considérées orientantes.
- Politique Valo-FP existante à la CSCS.
- Projet écoles pilotes (école primaire La Marelle et école secondaire St-Charles) en 14-15.

**LIENS AVEC LA RECHERCHE**

- L'école, j'y tiens : Voie 12 - Faciliter et encourager l'accès à la FP
- L'école, j'y tiens : Voie 13 - Raccrocher le maximum de décrocheuses et de décrocheurs

But 5	OBJECTIF	INDICATEUR PRINCIPAL	SITUATION DE DÉPART (2013-2014)	RÉSULTATS VISÉS (2016-2017)	MOYENS
<p><b>L'augmentation des nouveaux inscrits de moins de 20 ans en FP</b></p>	<p>5.1 Pour juin 2017, s'assurer de la mise en œuvre des apprentissages en orientation scolaire et professionnelle<sup>1</sup> pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire, du secondaire (jeunes et adultes) dans chaque établissement.</p> <p>Note <sup>1</sup> : Orientations du MELS</p>	<p>Taux des établissements ayant mis en œuvre la planification des apprentissages en orientation scolaire et professionnelle pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire, du secondaire (jeunes et adultes)</p>	<p>0%</p>	<p>100%</p>	<p>1) Formation et accompagnement du personnel</p> <p>2) Élaborer un outil de planification commun qui sera disponible aux équipes des établissements.</p> <p>3) Élaborer un canevas qui sera offert aux élèves dans le but d'établir leur plan de cheminement.</p> <p>4) Rendre disponible du matériel pédagogique lié à l'approche orientante pour septembre 2014.</p>
	<p><b>Objectif 5.1 : INDICATEURS INTERNES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des activités d'orientation scolaire et professionnelle qui touchent les domaines de la FP.</li> <li>- Autre(s) indicateur (s) pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif</li> </ul>				
<p><b>MÉCANISMES DE SUIVI et de reddition de comptes (rapport annuel et mode d'évaluation de l'atteinte de l'objectif) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité persévérance (mécanisme de suivi)</li> </ul>					

### 1. Les mécanismes de suivi

Pour la mise en œuvre de son plan stratégique 2013-2017, un comité de pilotage rendra compte, tout au long de l'année scolaire, auprès des membres du conseil des commissaires, du comité consultatif de gestion, du comité de parents, du personnel, de même qu'auprès des partenaires et de la population en général, de l'état d'avancement des travaux réalisés au regard du plan stratégique. Pour chacun des buts de la convention de partenariat, un comité sera responsable de la mise en œuvre des moyens et l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Ces comités rendront compte au comité de pilotage.

La mobilisation de l'ensemble des employés de la Commission scolaire résultera d'une intervention active et efficace de l'ensemble des gestionnaires des établissements et des services. Dans chacun des établissements, la mise en œuvre de la convention de gestion et de réussite éducative combinée au projet éducatif et au plan de réussite constitueront des outils de premier plan au regard de la contribution des objectifs de la convention de partenariat. Nous avons développé des outils de monitoring (tableaux de bord via Lumix-GPI, Jade, Charlemagne) pour suivre l'évolution de nos résultats.

### 2. Le processus de reddition de comptes

Annuellement, la convention de gestion et de réussite éducative de chaque établissement sera revue et actualisée. Celle-ci contiendra des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et la ministre.

Le projet de convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au conseil d'établissement, après consultation du personnel.

#### - Le rapport annuel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Au plus tard le 31 décembre de chaque année, la Commission scolaire dépose un rapport annuel qui fait état de ses activités et qui dresse l'état d'avancement quant à la mise en œuvre du plan stratégique et des résultats qui en découlent. Il est transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les commissaires le présentent à la population lors d'une séance publique d'information et répondent aux questions qui leur sont adressées relativement à celui-ci.

## LES ENGAGEMENTS DES PARTIES

---

Considérant que la convention de partenariat vise à accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves;

Considérant que les commissions scolaires contribuent à la mise en œuvre des orientations et des plans d'action ministériels;

Considérant que la signature de la convention de partenariat n'a pas pour objectif d'ajouter des ressources financières additionnelles à celles qui sont allouées à la Commission scolaire, conformément aux règles budgétaires;

Considérant que les commissions scolaires contribueront, s'il y a lieu, à des travaux qui seront mis en place par le MELS afin de définir de nouveaux indicateurs.

Les parties conviennent des engagements suivants :

Le MELS s'engage à :

- Soutenir la Commission scolaire dans la mise en œuvre et le suivi de sa convention de partenariat et dans le processus de reddition de comptes;
- Fournir, au fur et à mesure de leurs disponibilités, des données statistiques, de l'information ou des analyses pertinentes permettant de soutenir la mise en œuvre de la convention de partenariat;

La Commission scolaire s'engage à :

- Assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics qui lui sont confiés;
- Contribuer à la mise en œuvre des orientations et des plans d'action ministériels;
- Actualiser et assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente convention de partenariat;
- Déposer son rapport annuel au plus tard le 31 décembre de chaque année, incluant les résultats obtenus à la présente convention de partenariat.

## LA DURÉE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

---

La présente convention de partenariat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et elle prendra fin le 30 juin 2017, en même temps que le plan stratégique de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

## LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

---

En foi de quoi, ont signé, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2014,

### **Pour le Ministère**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Yves Bolduc  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

\_\_\_\_\_  
Monsieur Éric Thibault  
Sous-ministre adjoint au soutien aux réseaux et aux enseignants

### **Pour la Commission scolaire de la Côte-du-Sud**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Alain Grenier  
Président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

\_\_\_\_\_  
Monsieur André Chamard  
Directeur général de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

## Liste des acronymes

**AEP** : Attestation d'études professionnelles  
**CFISA** : Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes  
**CFMS** : Cours de formation aux métiers semi-spécialisés  
**CFPT** : Cours de formation préparation au marché du travail  
**CJE** : Carrefour jeunesse-emploi  
**CLD** : Centre local de développement  
**CPA** : Cheminement adapté (élèves ayant un trouble envahissant du développement)  
**CPC** : Cheminement particulier continu  
**CSCS** : Commission scolaire de la Côte-du-Sud  
**CS** : Commission scolaire  
**DEP** : Diplôme d'études professionnelles  
**EHDAA** : Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage  
**ESP/SSBD** : Early Screening Project/Systematic Screening Behavior Disorders  
**FGA** : Formation générale des adultes  
**FGJ** : Formation générale des jeunes  
**FP** : Formation professionnelle  
**FPT** : Formation professionnelle et technique  
**ISQ** : Institut de la statistique du Québec  
**MELS** : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
**MELS-DR** : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Direction régionale  
**MRC** : Municipalité régionale de comté  
**MSSS** : Ministère de la Santé et des Services sociaux  
**P/P** : Activités de promotion et de prévention  
**QSVE** : Questionnaire sur la sécurité et la violence à l'école  
**RAC** : Reconnaissance des acquis et des compétences  
**RAI** : Réponse à l'intervention  
**SARCA** : Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement  
**SIAA** : Stratégie d'intervention Agir autrement  
**UQTR** : Université du Québec à Trois-Rivières